

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 18 décembre 2023

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 18 décembre 2023

Gilles MONTI donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 19 décembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 19 décembre 2023

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 19 novembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Alain BOURION

Objet : Construction d'un skate-park dans le parc de la Beausserie - Approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Délibération 2023 – 106

Présentation de l'opération :

Depuis de nombreuses années, Panazol a su développer la pratique des sports et loisirs de nature en mettant à disposition de nombreux équipements aujourd'hui très prisés par une clientèle active ou familiale friande de loisirs nouveaux et différents (skate-park ; aires de jeux ; piste de Pumptrack ; circuits de randonnées ; multi-sports avec basket 3x3 ; ...). En effet, au-delà de la découverte, la rencontre et le partage sont des éléments recherchés par la population dont les envies de bien-être, d'activités ludiques, d'authenticité et d'animations ou d'activités non marchandes sont grandissantes.

Le skate-park existant du parc de la Beausserie a aujourd'hui un état d'usage avancé qui nécessite des opérations lourdes en matière d'entretien et qui va conduire, à très court terme, à ce que cet équipement ne soit plus conforme aux obligations réglementaires. Aussi, avant de devoir interdire l'accès à cette aire d'évolution pour skate-board, rollers, ..., et en prenant en considération le succès que cet équipement rencontre auprès du public, il est nécessaire de procéder au démontage des modules pour en installer des plus modernes, plus ludiques et surtout plus solides.



Projet de terrain « Skate-Park »

Prestations à réaliser :

Démontage des modules du skate-park existant :

Acquisition et mise en place de 5 modules :

- 1 lanceur.
- 1 rampe.
- 1 Jumpbox.
- 1 double vague.
- 1 palette.

L'ensemble des modules sera réalisé avec une ossature en magnélics garantie 20 ans anti-corrosion, des pistes de roulement en aluminium brossé d'épaisseur 5 mm et garantie 10 ans anti-percement, et de garde-corps barreaudés.

Afin de réduire les nuisances sonores que peuvent générer les usages d'un tel équipement et de limiter la gêne pour le voisinage et les personnes qui fréquentent le parc de la Beausserie, une insonorisation des pistes de roulement sera obtenue par l'ajout de plaques de mousse à base de produits recyclés intégrées dans les structures sous les surfaces de roulement.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

VU la délibération en date du 30 novembre 2023 relative à la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T ;

VU le projet de construction d'un skate-park dans le Parc de la Beusserie ;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un skate-park dans le Parc de la Beusserie.

CONSIDÉRANT le coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues qui s'établit à la somme de **66 200,00 € HT**.

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel détaillant ci-dessous les subventions envisagées et leur origine ;

Plan de financement prévisionnel :

Nature des recettes	Montant	%
ÉTAT au titre de la DETR	39 720,00 €	60%
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	6 620,00 €	10%
VILLE DE PANAZOL	19 860,00 €	30%
Coût total	66 200,00 €	100%

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE

- **D'approuver** le contenu du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à 66 200 € HT pour la construction d'un skate-park dans le Parc de la Beusserie ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le détail du montant des subventions sollicitées par organisme financeur potentiel est précisé dans le tableau ci-avant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 20 décembre 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22/12/2023

Publié ou notifié

22/12/2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB106

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/12/2023

Objet : Construction d'un skate-park dans le parc de la Beausserie-approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 22/12/2023

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DÉLIBÉRATION 106 - Construction dun skate-park dans le parc de la Beausserie .pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20231220-DELIB106-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2023